



Convocation	18/09/18	Délégués en exercice	47	Présents	35
Affichage	26/09/18	Votants	44	Procurations	9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 18h00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2018/109

Équipements sportifs d'intérêt communautaire - Piscines et patinoire - Révision des tarifs

Étaient présents :

AUSSILLON : Muriel ALARY, Didier HOULÈS, Dominique PETIT,

BOISSEZON : Jacqueline CABROL,

CASTRES : Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie DE SAN NICOLAS, Philippe LEROUX, Fabienne LÉVÊQUE, Arnaud BOUSQUET, Laurence MUDET, Michel SABLAYROLLES, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS, Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Philippe GUÉRINEAU, Martine GILMER, Géraldine ROUQUETTE, Jean-Paul PILOZ,

LABRUGUIÈRE : Marie-Dominique PESTRE-SURLES, José MUNOZ,

LAGARRIGUE : Vincent COLOM,

MAZAMET : Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Michel MARTIN, Janine BARENS, Laurent MONNIER,

NAVÈS : Marc COUSINIÉ,

NOAILHAC : Jean-Louis GAU,

PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE,

PONT DE L'ARN : Bernard CABANES,

VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT,

Étaient représentés :

AUSSILLON : Bernard ESCUDIER donne procuration à Didier HOULÈS,

CASTRES : Xavier BORIES donne procuration à Brigitte LAQUAIS, Daniel CALLEJON donne procuration à Geneviève AMEN, Nathalie de VILLENEUVE donne procuration à Nathalie DE SAN NICOLAS,

Fabienne FRAGIACOMO donne procuration à Henri PISTRE, Yoan BASTOS donne procuration à Laurence MUDET, Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS donne procuration à Michel SABLAYROLLES,

LABRUGUIÈRE : Jean-Louis CABANAC donne procuration à Marie-Dominique PESTRE-SURLES,

MAZAMET : Philippe BANCAL donne procuration à Dominique PETIT,

SAINT-AMANS-SOULT : Daniel VIALELLE suppléance à Jérôme CROS,

Étaient absents :

Vincent GAREL, Jean-Marc POTHIER, Yohan ZIEGLER.

Secrétaire de séance : Danielle MESSEAN DE SELORGES

Délibération n° 2018/109

Équipements sportifs d'intérêt communautaire - Piscines et patinoire - Révision des tarifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis le 3 septembre 2018, une tarification géographique s'applique au sein des équipements sportifs de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet. Elle se traduit par la mise en place de tarifs distincts entre les résidents de l'agglomération et les non-résidents. Cette mise à jour des tarifs a été votée le 25 juin 2018.

Afin d'améliorer la compréhension de ces tarifs, il est proposé de remplacer le terme de tarif non-résident par celui de tarif normal. La grille tarifaire est modifiée en ce sens.

Par ailleurs, le tarif « Entrée jeune » devient « Entrée réduite ». Ce tarif est désormais également applicable aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité (CMI invalidité) ou carte invalidité.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la grille tarifaire jointe en annexe, pour L'Archipel, la piscine Caneton ainsi que le Centre aquatique, applicable à compter de septembre 2018,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs, pour chacun des établissements.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve la modification de la grille tarifaire jointe en annexe, qui sera affichée à destination des usagers, pour L'Archipel, la piscine Caneton, ainsi que le Centre aquatique, applicable à compter de septembre 2018,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs, pour chacun des établissements.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 26 septembre 2018
Sous le n°81-248100430-20180924-lmc14165-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 26 septembre 2018

Fait et délibéré à Castres, le 24 septembre 2018

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal BUGIS

Tarifs - en eurosApplicable à compter de **septembre 2018**

<i>Les piscines et la patinoire</i>	Tarif résident	Tarif normal
Entrée unitaire		
Entrée « Adulte »	4,50	
Entrée « Réduite »	3,50	
«Supplément Eté » Archipel	1,00	
Accès « Espace Bien-être » Centre aquatique	5,00	
Forfait 10 accès « Espace Bien-être » Centre aquatique	40,00	
Entrée groupe		
Entrée groupe piscine	2,65	3,30
Entrée groupe patinoire	4,20	5,30
Carte d'abonnement		
Carte 10 heures	19,50	24,40
Carte 10 entrées	32,00	40,00
Carte 30 entrées	77,00	96,30
Carte d'abonnement C.E.		
Carte 10 heures - C.E.	18,00	Non proposé
Carte 10 entrées - C.E.	29,60	Non proposé
Pass'sport		
Carte annuelle	236,00	295,00
Carte trimestrielle	62,00	77,50
Divers		
Perte de la clé d'un casier	2,00	
Perte du bracelet « Espace Bien-être » Centre aquatique	4,00	
Achat carte d'abonnement ou d'activité	1,00	
Utilisation carte après la durée de validité (par unité)	1,00	
Remplacement d'une carte d'abonnement (perte)	2,00	
Location piscine ou patinoire (séance privée)		
Moins de 50 personnes (patinoire : ½ piste)	214,00	268,00
De 50 à 100 personnes	286,00	358,00
Plus de 100 personnes	357,00 (+1,00 par entrée au-delà de 150 personnes)	446,00 (+1,25 par entrée au-delà de 150 personnes)
Anniversaire		
Anniversaire, sans animateur, par personne	9,50	
Anniversaire, avec animateur, par personne	13,00	
Leçon individuelle (natation ou patinage)		
Leçon à l'unité	15,80	
Forfait 10 leçons	143,00	

<i>La patinoire</i>	Tarif résident	Tarif normal
Location de patins		
Location de patins à l'unité	2,20	
Location de patins à l'unité - tarif samedi soir	1,00	
Location de patins, les 10	20,00	
Affutage de patins	4,10	
Divers		
Visiteur	1,00	

<i>La patinoire (suite)</i>	Tarif résident	Tarif normal
Etablissement primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
Par ½ piste	31,00	51,00
Groupe de moins de 10 personnes	Tarif groupe	
Animateur activités de glace	15,40	19,30
Professeur enseignant	17,90	22,40
Clubs de patinage		
1 heure de glace	41,00	82,00

<i>Les piscines</i>	Tarif résident	Tarif normal
Activités		
Carte annuelle ou Carte 30 activités	143,00	178,80
Carte 1 trimestre ou Carte 10 activités	50,00	62,50
Location « Aquabike et + » à l'unité	3,10	
Location « Aquabike et + », les 10	25,00	31,00
Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
Ecole primaire	Gratuit	Tarif Région +25%
Collège et lycée	Tarif Région	
Autre établissement, club et association	Tarif Région	Tarif Région +25%
MNS enseignant	17,90	22,40
Divers (horaires décalés et sans surveillance, stage)		
Par 2 lignes d'eau	Tarif Région	Tarif Région +25%

<i>Les salles et emplacements publicitaires</i>	Tarif résident	Tarif normal
Salle de réunion		
Par ½ journée	20,50	26,00
Salle polyvalente (Archipel)		
1 heure, hors glace	20,50	25,50
1 heure, en glace	81,50	102,00

		Sans aménagement et jauge inf. à 970 places	Avec aménagement et/ou jauge sup. à 970 places
Manifestation organisée par une association ou collectivité de la CACM, par ½ journée ou par soirée	Hors séance publique	255,00	510,00
	En séance publique	510,00	1 020,00
Pour toute autre manifestation, par journée	Hors séance publique	1 940,00	2 350,00
	En séance publique	2 450,00	2 860,00
Emplacement publicitaires			
Affichage sur lice patinoire contre tribune	205,00	256,00	
Affichage sur lice patinoire face tribune et autres	715,00	895,00	

<i>Les aires couvertes Lapeyrouse</i>	Tarif résident	Tarif normal
Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
Ecole primaire	Gratuit	Tarif Région +25%
Collège et lycée	Tarif Région	
Autre établissement, club et association	Gratuit	Tarif Région +25%

Conditions générales de vente

Les piscines et la patinoire

Entrée « Réduite » s'applique :

- aux personnes de 3 à 18 ans inclus, étudiants et apprentis (sur présentation d'un justificatif),
- lors d'ouverture partielle des installations (fermeture d'un bassin) ou d'opération promotionnelle,
- pour tous, le mercredi matin à la patinoire, hors vacances scolaires,
- aux titulaires du « Pass tourisme en ville - Castres » pour L'Archipel,
- aux résidents du camping de Gourjade pour L'Archipel et du camping de La Lauze pour le Centre aquatique,
- aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité (CMI invalidité) de la carte invalidité.

L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à **2 ans inclus**.

« **Supplément Eté** » s'applique à la piscine L'Archipel en horaires d'été et bassin extérieur ouvert.

Accès « Espace Bien-Être » pour le Centre aquatique, réservé aux adultes (18 ans et plus, sur présentation d'un justificatif), entrée piscine non comprise, contre remise d'une consigne (ex. clés, pièce d'identité...). Forfait 10 entrées valable 18 mois.

Entrée groupe : à partir de 10 personnes, réservation obligatoire. Durée maximale de présence dans l'établissement : 2h30. Possibilité de paiement différé, sur présentation d'un bon de commande. Pour l'Entrée groupe à la patinoire, location des patins incluse. Ce tarif s'applique aux groupes de moins de 10 personnes des établissements spécialisés utilisateurs à l'année.

Tarif résident s'applique aux personnes physiques habitant l'une des communes de la CACM et sur présentation d'un justificatif de domicile au nom de l'utilisateur de moins d'un an (facture d'eau, gaz, téléphone, taxe d'habitation, avis d'imposition...) et d'une pièce d'identité avec photo au nom de l'utilisateur en cours de validité. S'applique également aux groupes dont le siège est situé sur l'une des communes de la CACM.

Le tarif normal s'applique dans tous les autres cas.

Carte d'abonnement : 10 ou 30 entrées (carte non nominative) ou 10 heures (carte nominative), valable 18 mois à partir de la première utilisation, pour la piscine et la patinoire L'Archipel, le Centre aquatique.

Carte C.E. : tarif préférentiel réservé aux adhérents des groupements (CE, amicale, entreprise, administration...) basés sur le territoire de la CACM ayant signé une convention, sur présentation d'un justificatif avec photo.

Pass'sport : carte nominative, valable à partir de la première utilisation (13 mois pour la carte annuelle et 100 jours pour la carte trimestrielle), pour l'entrée piscine et patinoire de L'Archipel et piscine du Centre aquatique. Pour les résidents, sont offerts : la location de patins, la location d'aquabike et l'accès à l'espace bien-être.

Divers : l'achat ou la perte de la carte (réutilisable), du bracelet (espace bien-être) ou l'utilisation de la carte au-delà de la durée de validité est facturée, ainsi que la perte de la clé du casier des vestiaires.

Location piscine ou patinoire (séance privée) : durée 2 heures. Jeudi soir pour la patinoire (animation sono, location de patins inclus, pas de spectateurs) et vendredi ou samedi soir pour la piscine (bassins intérieurs ou extérieurs). Sur réservation et selon disponibilités.

Anniversaire : à la piscine (Archipel et Centre aquatique) ou la patinoire (L'Archipel), avec animateur pour 6 enfants minimum à 12 maximum, à partir de 6 ans, durée 2 heures 30. Si 2 anniversaires sont organisés par la même personne, de 14 enfants minimum à 18 maximum, encadré par 2 animateurs. Possibilité d'anniversaire sans animateur pour un groupe de 6 enfants minimum et 12 maximum, sous la responsabilité des parents (gratuité pour 2 parents).

Sur réservation par paiement d'un acompte correspondant à 3 enfants et selon disponibilités.

Leçon individuelle (natation ou patinage) : durée 30 min, maximum de 2 élèves simultanément, entrée non comprise, à l'unité ou forfait de 10 leçons. Sur réservation et selon disponibilités.

Carte de fidélité : gratuite, nominative, réservée aux habitants de la CACM, sur présentation d'un justificatif, pour 10 entrées (unitaire ou carte d'abonnement) utilisées dans n'importe quel site, la 11ème entrée est gratuite.

La patinoire

Affûtage de patins : en fonction des disponibilités (délai maximum d'1 journée).

Visiteur : réservé à un adulte accompagnant un enfant de 10 ans et moins, hors séance nocturne, hors groupes.

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés : séances avec patins, en fonction du nombre de personnes. ½ piste pour 35 patineurs au maximum. Intervention possible d'un animateur activités de glace ou d'un professeur enseignant, sur réservation et selon disponibilité.

Clubs de patinage de la ville de Castres : tarif horaire pour les créneaux non compris dans le planning défini en début de saison, patins et sono inclus.

Les piscines

Activités : les modalités d'inscriptions et de réservation sont détaillées dans un document disponible à l'accueil de chacun des établissements et sur le site internet de la CACM. Les cartes 10 ou 30 activités sont valables 18 mois à partir de la première utilisation, la carte annuelle est valable pour la saison en cours (septembre à juin) et la carte 1 trimestre est valable 3 mois à Centon (selon dates affichées sur site).

Location « Aquabike et + » : location de vélo ou autre équipement (selon disponibilité) d'1/2 heure, sur réservation le jour même, selon créneaux disponibles. Réservé aux personnes de 18 ans et plus. Les 10 locations sont valables 18 mois.

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés : sur réservation et signature d'une convention. Pour L'Archipel et le Centre aquatique, le bassin ludique (pataugeoire incluse) est l'équivalent de 1 ou 2 lignes d'eau, en fonction des effectifs.

Le tarif (tarif de la Région Occitanie) s'entend par séance et par ligne d'eau, dans la limite de 2 lignes d'eau par classe. Pour information, ce tarif, révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2nd trimestre de l'année précédente, était de 30,08 € pour l'année 2017/2018.

MNS enseignant : mise à disposition gratuite pour les écoles primaires de la ville siège de l'établissement (en fonction des disponibilités). Tarif par créneau (maxi. 1 heure).

Clubs de natation : Pour les clubs non-résidents s'applique le tarif scolaire (en fonction des disponibilités).

Divers (horaires décalés et sans surveillance) : selon disponibilité et par convention, mise à disposition de lignes d'eau, sur des créneaux horaires décalés (début de journée ou soirée) et sans surveillance ni sécurité de la part de l'établissement, celles-ci étant à la charge et sous la responsabilité du preneur : application du tarif de la Région Occitanie, par tranche horaire de 2 lignes d'eau et pour 20 personnes maximum. Selon disponibilités

Les salles et emplacements publicitaires

Salle de réunion : sur réservation et selon disponibilité. Gratuit pour les clubs résidents (L'Archipel et le Centre aquatique) et pour la société gérant le restaurant (L'Archipel).

Salle polyvalente (Archipel) : Mise à disposition de la salle, en et hors période de glace.

Mise à disposition, sans aménagement ni intervention technique et jauge inférieure à 970 places :

- Pour une manifestation à but non lucratif organisée par une association ou collectivité de la CACM, hors ou en séance publique, tarif par demi-journée ou soirée, nettoyage des installations non-inclus ;
- Pour toute autre manifestation, hors ou en séance publique, tarif par journée.

Mise à disposition avec aménagement et intervention technique ou jauge supérieure à 970 places :

- Pour une manifestation à but non lucratif organisée par des associations ou des collectivités de la CACM, hors ou en séance publique, tarif par demi-journée ou soirée, nettoyage des installations non-inclus ;
- Pour toute autre manifestation, hors ou en séance publique, tarif par journée.

Divers : vente à l'accueil de billets d'un spectacle (par convention) : participation aux frais de vente de la billetterie (par billet vendu).

Emplacements publicitaires (L'Archipel) : panneaux d'une taille maximale de 1m x 3 m (lices patinoire et piscine), faces latérales surfaceuse et cabine son. Ces tarifs pourront être acquittés en numéraire, en matériel ou en prestation de service.

Mise à disposition des clubs résidents de la patinoire et de la piscine d'emplacements pour une commercialisation directe de 2 espaces maximum, en fonction des disponibilités, dans le cadre de la convention annuelle.

D'autres espaces peuvent être mis à disposition, selon négociation avec des partenaires.

Les aires couvertes de Lapeyrouse

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés : sur réservation et signature d'une convention.

Le tarif (tarif de la Région Occitanie) s'entend par classe et par heure.

Pour information, ce tarif, révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2nd trimestre de l'année précédente, était de 14,04 € pour l'année 2017/2018.

Autre établissement, club et association: Tarif école primaire pour les non-résidents (en fonction des disponibilités).